



C46/ID351/ACX4

Mme GLASER SARAH-MAUD  
9 ROUTE DE MINERVE  
34210 AZILLANET

**Références à rappeler**

numéro identifiant 7593109E  
numéro de dossier

BEZIERS, le 14 novembre 2016

TW990003 ACX4

Objet : **Notification d'inscription**  
(Notification à conserver)

Madame GLASER,

dossier suivi par : M. GRANIER SEBASTIEN  
pour prendre contact : 046sebastien.granier@pole-emploi.net

Nous vous confirmons cette inscription en date du 08 novembre 2016.

Afin de maintenir votre inscription sur la liste des demandeurs d'emploi, vous vous engagez à respecter les obligations issues du code du travail\* :

- actualiser tous les mois votre situation sur **www.pole-emploi.fr** (ou 3949) avec votre identifiant et votre code personnel (envoyé par courrier séparé) ;
- définir et actualiser votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ;
- vous rendre à toute convocation ;
- accomplir des actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise ;
- accepter les offres raisonnables d'emploi, les actions de formation, d'insertion, d'aide à la recherche d'emploi ainsi que les propositions de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et les offres de contrat aidé ;
- ne pas faire de fausses déclarations pour être ou demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ;
- signaler tout changement de situation dans un délai de 72 heures (notamment en cas de changement d'adresse, d'entrée en formation, de reprise de travail, de maladie, de maternité, de retraite, etc.).

Nous attirons votre attention sur l'importance de respecter ces obligations. A défaut, vous risquez notamment une décision de radiation entraînant l'interruption de votre indemnisation si vous en bénéficiez\*\*.

\*Article L. 5411-2, articles L. 5411-6 et suivants, articles L. 5412-1 et suivants, articles R. 5411-6 et suivants, articles R. 5411-11 et suivants, articles R. 5411-14 et suivants du code du travail ;

\*\*Articles L. 5412-1 et suivants, article L. 5413-1, articles R. 5411-17 et suivants, articles R. 5412-1 et suivants du code du travail.

GLASER SARAH-MAUD  
Références : 7593109E

Votre inscription à Pôle emploi vous permet :

- d'accéder aux services de Pôle emploi (en agence ou à partir de **www.pole-emploi.fr**) ;
- d'être orientée et accompagnée dans votre recherche d'emploi ;
- de bénéficier d'une indemnisation si vous en remplissez les conditions ;
- de bénéficier d'une protection contre les accidents du travail et maladies professionnelles survenus lors de prestations de services dispensées ou prescrites par Pôle emploi\*\*\*.

Vous avez choisi de recevoir des courriers dans votre espace personnel via **www.pole-emploi.fr**.

Votre consentement implique que les courriers tels que les convocations aux entretiens, les avertissements en cas de non-respect des obligations, les notifications de paiement, etc., ne vous seront plus envoyés par voie postale.

Vous serez informée du dépôt de tout nouveau courrier dans votre espace personnel par l'envoi d'un courriel à l'adresse électronique que vous nous avez communiquée.

Une consultation régulière de votre espace personnel ainsi que de vos courriels est indispensable. Pour cela assurez-vous du fonctionnement de votre accès à Internet.

L'absence de prise en compte des courriers ainsi adressés dans votre espace personnel, pourra avoir des conséquences sur le maintien de votre inscription sur la liste des demandeurs d'emploi ainsi que sur le versement de vos allocations\*\*\*\*, notamment si vous ne vous présentez pas à un entretien.

Vous pouvez nous faire part, à tout moment, de votre souhait de retirer votre consentement soit en accédant à la fonction prévue à cet effet dans votre espace personnel, soit en vous adressant à votre agence. Ce retrait aura un effet immédiat.

Cette notification d'inscription est réalisée en application de la réglementation en vigueur et au vu des informations connues à ce jour.

Nous vous prions d'agréer, Madame GLASER, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

\*\*\* Article L. 412-8 (11°) du code de sécurité sociale ;

\*\*\*\* Articles L. 5412-1, et R. 5412-1 à R. 5412-8 du code du travail.